

L'inSudmersible

Journal de liaison des PIC et CTC

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envergures 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34 Site : www.sudptt.fr

S'organiser et lutter... la seule voie possible !

E
D
I
O
Janvier / Février 2018

Le rôle d'une organisation syndicale est toujours multiple : débattre avec le personnel du type de revendications pour l'encourager à agir, échanger avec les autres organisations syndicales pour tenter d'y "aller" dans l'unité, préparer son réseau militant aux combats de demain. Et tant d'autres choses encore...

Cela fait maintenant des mois que nous débattons avec le personnel des revendications qui pourraient être le ciment d'un futur mouvement national et coordonné de notre secteur :

arrêt des fermetures des Pics, les effectifs, le II.1 grade de base, prise en compte de la pénibilité, l'heure de nuit, le 13ème mois, la compensation jours de repos/jours fériés pour les services qui en sont exclus.

Pour préparer et aider à ce mouvement national, SUD-PTT organise le 5 février une réunion nationale de ses militants et militantes des Pics et des plates-formes colis. Près d'une centaine seront présent-es à Paris pour asseoir notre plate-forme revendicative et discuter des moyens à mettre en œuvre pour gagner. C'est pour cette raison que nous avons invité toutes les fédérations syndicales à venir échanger avec nous pendant cette journée. Tout le monde sera le bienvenu...

Au-delà de cette journée, nos militants et militantes œuvrent tous les jours à défendre le personnel : à Nantes, à Lognes, à Marseille - comme le relate ce tract - et partout ailleurs.

Un grand mouvement national et coordonné permettrait de remettre les pendules à l'heure en moins de temps qu'il n'en faut pour tourner les aiguilles ! Mais nous n'attendons pas l'arme au pied pour construire ce mouvement car nos dirigeants, eux, n'attendent pas.

Nous dénonçons régulièrement dans nos tracts et nos préavis le management infantilisant ou l'autoritarisme à tout crin. Nous sommes bien au cœur du sujet avec les 15 règles d'or que la DRIC tente d'imposer par tous les moyens. Quoi de plus

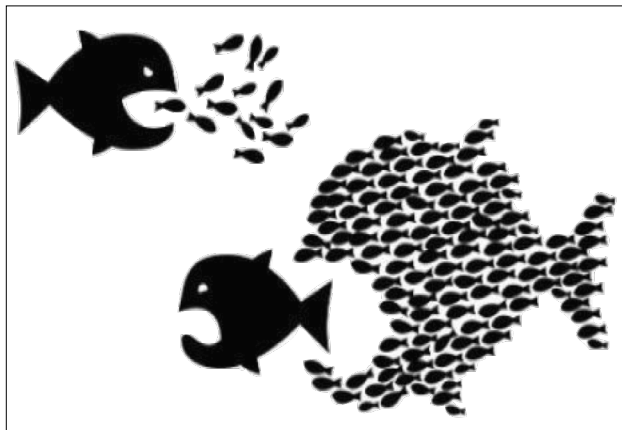
humiliant que d'avoir un sac transparent pour conserver ses effets personnels ? Quoi de plus humiliant que de ne pas pouvoir passer un coup de fil à ses proches ?

Eh bien, le Siège vient encore de monter d'un niveau le curseur du mépris.

Au motif que la "demande d'explication" était illégale pour les salarié-es (un combat de SUD), le Siège crée un interrogatoire au cours duquel « *les auditions ne doivent pas être écrites mais orales* » précisant même qu'il s'agit « *d'un recueil d'informations signé par les enquêteurs mais pas par les personnes auditionnées...* » !

Il fallait oser : pas de questions écrites, pas le droit de relire, pas de signature de la personne... mais tout est consigné par les enquêteurs !

Il faut dire les choses : c'est du jamais vu dans un Etat de droit. « *Management infantilisant, autoritarisme à tout crin...* » ? Au final, nous pensons que les mots sont bien en deçà de la réalité !



A Marseille Provence Alpes, on défend les libertés contre les règles d'or !

La DRIC (Direction du Réseau Industriel du Courrier) a décidé d'imposer dans toutes les PICs la mise en place des « 15 règles d'Or ». Ces « règles » ont officiellement pour objectif de faire diminuer l'accidentologie au travail.

Elles permettent aussi de détourner l'attention du personnel des sujets qui les préoccupent au quotidien tels que la détérioration des conditions de travail, la précarité galopante de l'emploi et le manque de reconnaissance ou bien encore le management infantilisant.

La direction a tenté de bâcler la présentation de ces «règles» lors du CHSCT du 24 octobre 2017 qu'elle souhaitait être uniquement une audience «d'information». La vigilance des représentants du personnel mandatés par SUD a permis d'imposer la tenue de deux CHSCT (d'information/consultation) supplémentaires au cours desquels il a été mis en exergue que deux règles, principalement, n'avaient aucunement pour objet d'éviter les accidents de travail.

En effet, l'usage des téléphones portables, des oreillettes, postes radios et MP3 se retrouve être absolument proscrit hormis « autorisation du manager de proximité » ! Les représentants SUD ont rappelé qu'aucun accident de

travail n'a été causé par le téléphone portable ou par les oreillettes ! Face à ces deux règles inutiles, les représentants SUD ont proposé et voté (4 SUD, 1 FO) une résolution visant à mettre de l'intelligence dans l'application de ces règles et permettre au personnel de rester connecté avec le monde extérieur tout en rendant leur vacation moins monotone.

La direction de la PIC a rejeté cette résolution le 22 novembre 2017. Les membres du CHSCT ont alors voté une résolution (4 SUD, 1 FO, 1 CGT) qui mandate le secrétaire du CHSCT pour s'adresser à l'Inspection du Travail afin que celle-ci se prononce sur l'éventuel impact de ces règles sur l'environnement de travail des agents.

A noter que la direction de la PIC a annoncé un planning d'Espace Temps Communication (ETC), suivi d'un volet répressif assorti des actions pour les éventuels futurs récalcitrant-e-s ! La mise en place de ces règles est prévue pour le mois de janvier 2018.

Cependant, ces « règles d'or » ne peuvent pour l'instant être appliquées tant que l'Inspection du Travail ne s'est pas prononcée. (à suivre...)

Les unités autonomes de compétences à Cestas, futur modèle national de l'organisation du travail ?

Mises en place dès l'ouverture de la PIC de Bordeaux-Cestas en 2009 par l'ex-responsable production, nommé depuis à la DRIC, les UAC pourraient devenir le futur modèle national de l'organisation du travail en Pic.

Les UAC correspondent aux îlots (les chantiers en centre de tri), c'est-à-dire îlot manuel (casiers de tri + TTF), îlot MTIPE, îlot MTIGF + vidéo, îlot quais + encombrants, îlot MTP, et sont composées d'agents du I.2 au II.3, avec des animateurs d'UAC au moins II.1.

Faire partie d'une UAC signifie passer au moins 70 % de d'une vacation sur son îlot principal ; les 30 % restant servant de bouche-trous aux autres UAC.

Ces UAC ont été mises en place afin de faire croire aux agents, pardon aux équipiers, qu'ils sont impliqués dans la vie de la PIC. Certains peuvent se sentir mis en valeur, notamment les II.1, II.2 et II.3 qui doivent une fois par mois (enfin, si le service le permet) animer une réunion d'UAC pendant 30 minutes. Dans un esprit de «convivialité», il est préconisé de faire remonter nos petits soucis, chercher comment améliorer son îlot, la sécurité, la QS... Et suivant les performances, on atteint un indice de maturité : plus il est élevé, mieux c'est.

Et alors, qu'est-ce que ça change ? Eh bien RIEN ! Juste à mettre en concurrence les agents de l'UAC et les UACs entre elles pour atteindre l'indice de maturité le plus haut. Ou alors, la «joie» d'un travail accompli (???) en espérant une RAP qui n'arrivera jamais !

Pour encourager les troupes, la PIC octroie un budget convivialité pour chaque UAC d'un montant hallucinant de 10 € par an pour se retrouver entre collègues en dehors du temps de travail (au centre de tri, il n'y avait pas besoin d'un budget, juste d'un chauffoir !). Seuls les futurs promus participent en général à cette mascarade.

Petite précision : quand un agent a trop d'inaptitudes, on l'exclut de l'UAC... et donc des promos car il n'est pas objectif comme tout le monde. Avec des intérimaires à gogo, un taux d'inaptitude élevé, il est difficile de faire fonctionner ces UAC que l'on a toujours combattues.

Ces unités donnent l'impression de vivre un jour sans fin depuis 2009, les lignes d'affectation sont quasiment copiées/collées d'un jour sur l'autre.

Elles empêchent la poly-activité et le respect de l'Indice Global de Rotation.

Ce qui engendre TMS, inaptitudes et un moral au plus bas, tout ça dans un rythme soutenu à la course à la RAP et sans le personnel suffisant.

Le rêve américain à la française : toujours plus avec toujours moins...



Pic de Nantes, grève unitaire CGT-SUD le 8 décembre !

Les agents de la PIC ont appris la fermeture de la PIC d'Angers et le transfert du courrier vers Nantes il y a plus d'un an maintenant.

Un calendrier bien précis a été défini : mars 2017, transfert du GF éco et lettre ; juillet 2017, transfert des kubs ; octobre 2017, transfert du tri départ ; février 2017, transfert du tri arrivée PF éco et manuel et avril 2018, transfert du tri arrivée PF lettre.

La direction de la PIC a vendu cette fermeture comme un nouveau souffle pour Nantes avec une promesse de longévité à moyen terme. Certes, mais il avait été annoncé aux collègues d'Angers que leur PIC ne fermerait pas... quelques jours seulement avant l'annonce officielle !

Nous avons averti que le transfert du trafic d'une PIC vers une autre se fait bien souvent dans la souffrance à cause du manque d'effectifs et que les conditions de travail des agents se dégradent considérablement. Au moment des premiers transferts, la direction a reconnu que le trafic avait sans doute été sous-évalué et nous avons peut être eu la faiblesse de croire à ce moment-là que l'emploi serait renforcé !

La réponse à cet accroissement de trafic a été essentiellement l'embauche de personnel précaire. Dans certains flux, on a d'ailleurs pu constater davantage de collègues intérimaires que de personnel permanent ! Argument classique : la direction aurait beaucoup de mal à recruter. Nous nous posons légitimement la question : recherche-t-on un profil tellement particulier pour travailler à la PIC de Nantes ??

Avec le transfert de la lettre départ depuis le mois d'octobre, les agents subissent une pression au quotidien pour écouler le trafic : fermeture des machines dans la précipitation, chantiers laissés aux collègues qui embauchent et dans un état déplorable lié au manque de place, collègues qui veulent finir de charger leur camion avant la débauche et qui, de fait, partent après l'heure...

Lors des HMI communes avec la CGT, nous avons pu voir des collègues épuisés qui regagnent leur domicile dans un grand état de stress.

Nous avons donc décidé d'une grève le vendredi 8 décembre (à l'appel de Sud et CGT) et le personnel de la PIC a répondu présent et est venu au rassemblement organisé devant la PIC.

La direction doit maintenant entendre ce message de ras-le-bol fortement exprimé par le personnel. Si cela ne suffit pas, nous recommencerons car nous pensons qu'une multitude d'actions existe pour faire entendre sa voix.

Nous prendrons nos responsabilités comme la direction de la PIC de Nantes pilotée par la DRIC doit prendre les siennes ! Les conditions de travail des agents ne doivent pas continuer à se dégrader inexorablement !

Fermer des PIC comme celle d'Angers, entraîne des conséquences néfastes pour nos collègues. Fermer des PIC, c'est conforter un modèle logistique où précarité et flexibilité prédominent avec davantage de camions sur le bitume.

Côté emploi, il faut embaucher :

- soit en recrutant des CDI supplémentaires,
- ou en acceptant les demandes de mutations des collègues fonctionnaires ou salarié-es !

Les chiffres de grève :

- matin et brigade mixte : 22 grévistes (50%)
- après-midi : 30 grévistes (70%)
- nuit : 18 grévistes (80%) ;
- PPDC : 17 grévistes (80%)

Mise en place d'une 0h-07h20 sur la Pic de Saint-Priest

Depuis le 2 novembre, une brigade 0h-07h20 a vu le jour sur la Pic de Saint-Priest (Rhône).

Depuis déjà plus d'un an, il existait sur la Pic un horaire 03h30/09h30, composé uniquement d'intérimaires travaillant du mardi au samedi. Mais force était de constater que les intérimaires ne tenaient pas le coup : au bout de 15 jours, un grand nombre arrêtait, fatigué par de tels horaires. Début 2017, le directeur a convoqué les syndicats pour leur demander de réfléchir à une brigade qui aurait ces horaires mais composé de titulaires. Il nous a même proposés de nous recevoir en bilatérale sur ce sujet, mais seule la CFDT a répondu présente !

Nous avons eu ensuite, courant juin, un CHSCT où l'ensemble des représentants ainsi que le médecin du

travail se sont montrés très réticents à l'idée de créer cette brigade. Aussi a-t-il proposé cette brigade 00h/07h20.

Cette brigade a un roulement de 4 semaines : 2 semaines à 4 nuits et 2 semaines à 5 nuits. Les agents travaillent un samedi sur quatre et la durée du travail est à 32h45.

Cette brigade tourne actuellement avec 12 personnes, mais va être amenée à grossir, dit le directeur de la Pic... qui s'en va !



Sur la Pic de Lognes, action permanente contre la précarité et pour les conditions de travail !

Depuis 2013, notre syndicat suit l'évolution de la force de travail variable (FTV) sur le département de Seine-et-Marne avec deux sources d'informations plus fiables que les documents donnés en réunion par la direction :

- le RUP (registre unique du personnel) qui permet de comptabiliser les arrivées et départs de l'établissement,
- et les heures sups, que nous suivons dans les CHSCT où nous sommes représentés, avec le détail des noms et le nombre d'heures effectuées dans l'année.

Le Registre Unique du Personnel est en principe un document infalsifiable mis à la disposition des syndicats et de l'Inspection du Travail. Il contient toutes les infos obligatoires concernant tous les contrats de CDI, CDD, intérimaires et prestataires, jusqu'à 5 ans après leur sortie des effectifs. Bien sûr, c'est un document que la Poste ne nous communique pas sous format numérique ou même papier, nous devons le recopier (cela prend plusieurs journées tous les ans), sous la surveillance d'un cadre de la direction !

La consultation du RUP, comme moyen de contrôle...

En plus des irrégularités sur les contrats, l'étude du RUP permet de démontrer sans contestation possible l'emploi permanent de nombreux précaires (CDDs ou intérimaires), en totale contradiction avec à l'article L1251-5 du code du travail qui prévoit que « un tel contrat ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. » Ce qui nous a permis de faire CDiser plus d'une cinquantaine de CDD ou intérimaires (4) en à peine quatre ans sur le département.

Sur la PIC, grâce à l'analyse du RUP, nous avons même obtenu par jugement en référé que la relation contractuelle d'un CDD (qui se terminait le lendemain) perdure jusqu'au jugement sur le fond, qui est tombé 6 mois plus tard ! Résultat : embauche en CDI avec reprise de l'ancienneté à la date du premier CDD et 7500 euros dont 4842 au titre du paiement des périodes non travaillées.

Nous avons encore trois dossiers d'anciens intérimaires de la PIC devant les prud'hommes pour lesquels nous demandons une requalification en CDI. Si nous gagnons, l'arrêt des missions se transformera en licenciement sans cause réelle et sérieuse, avec des réparations financières à la clé (soit plus de 70000 euros cumulés pour les trois).

La consultation du RUP = revendication + action !

L'analyse du RUP nous permet aussi de fixer notre revendication en termes d'emploi. En 2017, la FTV de Lognes PIC était de 73 Equivalent Agent Année, soit 26 % des positions de travail de la production.

Or, une FTV « légalement acceptable » (art. L1251-5) ne devrait pas dépasser les 7 %, soit 20 EAA. Jusqu'à notre dernier préavis de grève, nous revendiquions 30 recrutements. Pour 2018, notre revendication sera donc de 50 recrutements de personnel permanent !

Ce combat que nous menons contre la précarité est aussi un combat pour nos conditions de travail... Près de 30% de grévistes en juin 2017 dans le cadre de la journée d'action nationale des PIC et PFC, à l'appel localement de l'intersyndicale CGT- FO-SUD.

Dès la rentrée 2017, pendant les journées de luttes interprofessionnelles contre les ordonnances Macron, notre intersyndicale déposait des préavis locaux avec autant de grévistes et toujours les mêmes revendications :

- + effectifs et emplois que nous estimions à 30 (50 aujourd'hui),

- + le II-1 grade de base,

- + une année de bonification tous les 7 ans avec effet rétroactif au titre de la pénibilité,

- + l'heure de nuit à 3 euros,

- + la compensation des jours fériés et veilles de fériés,

- + un 13ième mois qui s'ajouterait au complément de rémunération.

- + contre l'arbitraire et l'autoritarisme des nouvelles « règles de vie » que la direction veut nous imposer.

Depuis le 19 octobre, l'AG des grévistes a

décidé de continuer ce combat par des débrayages d'une heure, lorsque l'actualité locale le rend nécessaire.

C'est le cas en ce moment pour nos camarades de nuit qui en plus de l'arbitraire des règles de vie se voient imposer l'injustice de la non compensation des jours fériés tombant sur des jours de repos !

Après trois débrayages massivement suivis par les contractuels de nuit, nous attendons maintenant une riposte nationale des PICs et des plates-formes colis pour défendre nos conditions de travail !

